

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche. Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an, 14 francs six mois, 7 50 francs trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS, LAFFITE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 27 Juin 1865

BULLETIN.

On se préoccupe beaucoup dans le monde politique, dit le *Bulletin de Paris*, des entrepreneurs fréquents qui ont lieu depuis quelques jours, entre M. Drouyn de Lhuys et le Prince de Metternich. Si ce qu'on rapporte est exact, il s'agirait d'une entente prochaine et intime, quant aux diverses questions extérieures, entre les cabinets de Paris et de Vienne. L'attitude du gouvernement russe en présence des aspirations prussiennes vers la Baltique, non moins que son approbation des actes hostiles au Parlement de Berlin, ne seraient pas sans influence sur les négociations dont il s'agit. L'Angleterre y serait, jusqu'à présent, tout à fait étrangère.

D'après une correspondance de Florence adressée à l'*Union*, Victor-Emmanuel paraîtrait disposer à braver les chances d'une nouvelle émeute et d'une crise ministérielle, plutôt que de renoncer à l'espoir d'un rapprochement avec Rome. La présence dans la nouvelle capitale de M. le marquis d'Azeglio, représentant de Victor-Emmanuel à Londres, vient à l'appui de cette supposition.

Le journal *le Monde* a des nouvelles de Rome, en date du 20 juin. « Si l'initiative prise par le Saint-Père, lisons-nous dans une correspondance contresignée par M. Taoulet, vient à échouer, les journaux révolutionnaires ne manqueront pas de rejeter sur la cour romaine toute la responsabilité de cet échec. Aussi assure-t-on que Pie IX présentera, dans sa prochaine allocution consistoriale, une sorte d'histoire abrégée des négociations, en déplorant l'inutilité des efforts qu'il a faits pour mettre fin aux maux de l'Église d'Italie.

« Le départ de la cour pontificale pour Castel Gondolfo est toujours fixé au 1^{er} juillet et le Consistoire au 25 septembre, époque à laquelle le Saint-Père serait de retour. »

Le Parlement Anglais sera dissous, dit-on, entre le 7 et le 12 juillet. Les Writs seront immédiatement expédiés et l'on

espère que les élections se feront dans les bourgs entre le 8 et le 9, et dans les comtés entre le 13 et le 22. Dès le 1^{er} août, la liste du nouveau parlement sera complète.

La Chambre des représentants belges a accordé à l'unanimité l'autorisation sollicitée par M. le Procureur général près la cour de cassation de poursuivre MM. De Jaet, député et Chazal, ministre de la guerre, prévenus tous deux d'infraction à la loi sur le duel.

M. le général Chazal sera provisoirement remplacé au ministère par M. le général Guillaume, directeur au département de la guerre.

J. REBOUX.

Le bruit qui courait depuis quelque temps que le projet de loi sur les conseils généraux et municipaux soumis à l'examen du Corps législatif serait scindé était fondé. On a donné communication à la chambre d'un décret qui substitue au titre IV du projet de loi sur les conseils généraux et municipaux un projet de loi spécial ainsi conçu : *Projet de loi sur le renouvellement des conseils municipaux.*

Les articles 28, 29 et 30 du projet de loi ordinaire formeront les articles 1, 2 et 3 du nouveau projet, savoir :

(Ancien art. 28) — Article 1^{er}. Les membres des conseils municipaux sont nommés pour neuf ans ; ils sont renouvelés par tiers tous les trois ans et sont indéfiniment rééligibles.

A la session qui suivra le renouvellement intégral des conseils municipaux, il sera procédé à un tirage au sort pour fixer les séries de renouvellement partiel et régler l'ordre de ces séries.

Le tirage sera fait par le maire en conseil municipal.

Les places devenues vacantes avant le tirage au sort appartiendront de droit à la première série.

(Ancien art. 29) — Article 2. En cas d'élections partielles dans l'intervalle des élections triennales, les candidats élus appartiennent à la même série que les conseillers municipaux remplacés.

Si les conseillers municipaux à remplacer appartiennent à des séries différentes, la répartition des candidats élus a lieu par voie de sort.

Lorsque, par suite d'une dissolution du conseil municipal, il a été procédé à une nouvelle élection, le tirage au sort se fait conformément à l'art. 1^{er}.

(Ancien art. 30) — Art. 3. A la suite des élections générales de 1865, la première série sortira en 1870, la seconde en 1873 et la troisième en 1876.

L'examen du nouveau projet a été renvoyé à la Commission déjà saisie du projet de loi sur les conseils généraux et municipaux.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Nous recevons des nouvelles de St. Hélène, à la date du 20 Mai : L'anniversaire du 5 Mai a été religieusement célébré comme chaque année. Par une coïncidence remarquable, un navire portant l'étoile-major et le 1^{er} bataillon du 60^e régiment anglais est arrivé en rade le jour même. Or, c'est par une Compagnie de ce régiment, alors en garnison à St. Hélène, que le 5 Mai 1821, les restes mortels de Napoléon I^{er} furent portés de Longwood à la Vallée du tombeau. Aussi, les officiers, sous-officiers et soldats du 60^e se sont-ils empressés de faire le pèlerinage au Val Napoléon.

Ce pieux pèlerinage avait été accompli pendant les mois précédents par les équipages et les passagers d'un grand nombre de navires de guerre, anglais, hollandais, russes et turcs. On nous cite notamment le navire anglais, qui porte le nom du général américain Lee, et la frégate-école russe *Dimitry-Domkay*. Les officiers et les aspirants à bord de ce dernier bâtiment ont visité, au nombre de plus de cent, tous les lieux devenus célèbres par le séjour et la mort du premier empereur ; et le commandant Gauthier de Rougemont, conservateur du domaine impérial, a été de leur part l'objet des attentions les plus honorables. Lors de la visite qu'il a rendue aux officiers à bord de la Frégate-école russe, le détachement de service sur le pont lui a présenté les armes, et la musique du bâtiment a joué l'air de la Reine Hortense.

On nous fait connaître en même temps, dit le *Moniteur de l'Armée*, que, dans la nuit du 2 avril, un incendie a éclaté dans la maison du vice-consul de France à James-Town, maison dans laquelle Napoléon I^{er} passa la nuit après son débarquement à St. Hélène. Cette habitation est entièrement brûlée.

On écrit de Vienne, 24 juin :

Nos hommes d'Etat s'occupent surtout de la question hongroise. Le voyage de l'Empereur en Hongrie n'était que le

prétexte des initiatives qu'on fera pour arriver à une entente avec cette importante province. La Diète hongroise sera probablement convoquée dès le mois prochain.

Le comte Zichy, chancelier de Hongrie, est de nouveau rentré dans l'ombre. Le comte Esterhazy, dont l'influence augmente, est contraire à la centralisation et recommande une transaction sur la base d'un dualisme en faveur de la Hongrie. On dit même que le comte, lors de sa présence à Pesth, a fait des promesses formelles dans ce sens au cardinal-primate de Hongrie.

Pour le moment, l'opinion prévaut dans les cercles officiels, que l'Empereur ira à Carlsbad voir le roi Guillaume. Il est certain que le parti militaire pousse à cette entrevue qui, à son avis, pourrait amener une entente entre les deux souverains. D'un autre côté, M. de Schmerling et ses amis cherchent à empêcher cette rencontre.

Nous résumons ainsi les dernières nouvelles de New-York :

Les restrictions commerciales qui existaient encore pour les Etats situés à l'Est du Mississippi ont été levées.

Le grand jury de Norfolk a accusé les généraux Lee et Longstreet de trahison.

Les avis de toutes les parties du Sud constatent que le pays est dans la plus grande détresse. Les vivres manquent. Les nègres désorganisés s'abandonnent à leurs instincts de paresse.

Une explosion a détruit les magasins du gouvernement à Chattanooga. La perte s'élève à 2,500,000 dollars. On croit que la malveillance n'est pas étrangère à cet événement. La destruction continue des propriétés de l'Etat dans le Sud cause de vives alarmes. Le gouverneur Smith Lecher et 49 autres personnages ont été enfermés dans le fort Pulaski.

M. Davis est toujours au fort Monroe. Le bruit court que M. Benjamin est arrivé à Bennuda, et que Breckenridge et Tremholm sont parvenus à quitter le territoire de l'Union.

On dément la nouvelle qu'une flotte considérable doive être envoyée en Europe.

Les avis de Vera-Cruz du 1^{er} juin signalent la publication d'un décret impérial imposant un droit de 6 0/0 *ad valorem* sur le papier, le coton, le lin et les tissus de laine importés dans le pays.

Les juaristes ont subi des défaites en plusieurs endroits. Cortinas et la plus

grande partie de ses hommes ont abandonné Negrete.

On écrit de New-York, le 13 juin, *Times* du 24 :

Samedi dernier, une troupe d'environ 200 soldats a attaqué un village de nègres, près de Washington ; les malheureux noirs ont été violemment expulsés de leurs habitations, et battus sans pitié, tandis que leurs assaillants faisaient main basse sur tout ce qui était à leur convenance et détruisaient les meubles qu'ils ne pouvaient emporter. Cependant, les nègres finirent par se rallier et attaquèrent les soldats à leur tour. Plusieurs personnes ont été dangereusement blessées par des décharges d'armes à feu. Il a fallu la venue d'un détachement considérable pour faire cesser le combat.

Chaque jour, du reste, on peut voir dans les rues de Philadelphie et de New-York, des nègres attaqués et battus pour avoir voulu monter dans les omnibus de la voie ferrée, ou jetés sans façon hors des voitures.

L'attorney général Speed a décidé que les prisonniers de guerre sur parole n'étaient point exempts de poursuites de fait par des tribunaux civils pour les actes commis par eux pendant la guerre. Il déclare que les soldats du général John Morgan peuvent être arrêtés et jugés comme pillards par les tribunaux du Kentucky et que le gouvernement fédéral ne doit intervenir en aucune façon à ce sujet.

Dans une assemblée générale de la population tenue à Athènes, dans l'Alabama, comté de Simestone, le 1^{er} de ce mois, il a été décidé que dans les circonstances actuelles, la nomination d'un gouverneur provisoire et la révision de la constitution de l'Etat devant retarder beaucoup le rétablissement de l'ordre civil dans l'Etat, les autres comtés seraient invités à se réunir en convention le 5 du mois prochain à Montgomery pour nommer les autorités de l'Etat et se préparer à une élection générale conforme aux lois et à la constitution de l'Etat, telles qu'elles existaient avant la séparation d'avec l'Union. Toutes les ordonnances passées sous l'empire de la confédération ont été déclarées nulles et non avenues.

L'amiral fédéral Gordon a reçu une lettre du commandant M. F. Maury, de la marine confédérée, lequel offre de se rendre aux conditions qui ont été acceptées par le général Lee.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 28 JUIN 1865

— N° 4 —

LE ROMAN

D'UN

HÉRITIER

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE II.

LE PASSÉ.

(Suite.)

Desir irréalisable. Nil bonheur en ce monde ne doit durer. Tandis que les deux voyageurs s'abandonnaient au plaisir de parcourir, dans l'innocence de leurs rêves, de paisibles contrées, la France commençait à ressentir les premières ébullitions de son volcan. De là il leur arrivait, de temps à autre, des éclairs d'une nuée orageuse et des rumeurs sinistres. Cependant ils ne pressentaient guère l'horreur de l'abîme où la plus noble société, la plus glorieuse monarchie de l'Europe, allaient s'engloutir. Ils ne croyaient pas même à une grave commotion, ni à un danger

imminent. Leurs parents n'y croyaient pas non plus, et leur écrivaient : « Le pays est un peu agité ; mais le bon esprit des provinces ne se laissera point égarer par la folle effervescence de la capitale. Les Français aiment leur roi, et ont confiance en lui. Sa sagesse surmontera les difficultés qu'on lui suscite, apaisera le désordre d'une tourbe de factieux. Continuez, sans crainte, votre voyage. Quand vous reviendrez, tout sera fini. »

Louis et Jeanne ne demandaient pas mieux que d'accepter cette assurance et de suivre ce conseil. Ils avaient envie de voir la vaillante terre des Magyars, la Hongrie, et la Bohême avec ses grandes forêts et ses monuments religieux.

De la royale ville de Prague, ils se dirigèrent vers la Saxe, en suivant les magnifiques rives de l'Elbe, puis traversèrent, sans entendre le moindre bruit, les honorables villages agricoles, les bourgades, ducales, les longues plaines du Mecklembourg.

A leur arrivée à Hambourg, ils apprirent coup sur coup l'explosion de la Révolution, dont ils n'avaient eu jusque-là que de vagues appréhensions ; ils apprirent le vertige des provinces, les crimes de Paris, la fureur de l'assemblée des députés, qui démolissaient pièce à pièce le pouvoir de l'antique monarchie, et la fureur des clubs, qui inspiétaient à cette assemblée un autre effroyable pouvoir.

Tous deux alors furent saisis d'une profonde douleur, et ils voulaient partir pour aller rejoindre leurs parents, pour les aider et les consoler dans leur angoisse. Une lettre de Mme de Saulnes les arrêta :

« Mon cher enfant, disait-elle à son fils, Dieu a laissé tomber sur nous le poids de sa colère. Il faut que nous ayons été bien coupables, car il nous punit bien rigoureusement. Ne songe pas à nous rejoindre. En revenant ici, tu ne ferais que le perdre et hâter ma perte. Ton nom et celui de ta douce, innocente femme sont inscrits sur la liste des émigrés, c'est-à-dire proscrits. Selon le mot d'un député, les lois de l'émigration doivent être si simples qu'un enfant puisse les mettre à exécution, et elles sont, en effet, très-simples. L'émigré passe à l'état de bête fauve que tous les bons citoyens doivent traquer et livrer à l'échafaud. Dès l'âge de dix ans, il atteint, par un sanguinaire décret, sa majorité. Les biens de l'émigré sont naturellement confisqués. Sa femme est de fait divorcée. Ses parents sont responsables de sa disparition.

En vertu de ces magnifiques décrets, un commissaire de la République, coiffé d'un large chapeau et traînant un long sabre, est venu ici tout exprès pour jeter en prison M. et Mme d'Hérserange et la vieille mère. L'attitude de la population de nos villages l'en a empêché. Mais nos biens ont été séquestrés. Il paraît qu'il en

coûte cher pour abattre un trône, renverser l'ordre social, régénérer l'humanité et vêtir MM. les commissaires. La République a de grands besoins.

« Je ne me fais cependant nul scrupule de dérober à sa philanthropie une jolie somme de cent mille francs, le prix d'une terre que j'ai eu le bon esprit de vendre, il y a un an, à un négociant de Luxembourg. J'ai cette somme en or, enfermée dans une cassette. Avec cela, on doit pouvoir vivre en Allemagne. Je compte partir prochainement. Le voisinage de la frontière favorise mon évasion. Nos paysans, au besoin, m'aideraient à réaliser mes projets. La lépre révolutionnaire ne les a pas encore atteints. Quoi que l'on fasse pour leur persuader que la noblesse est une race de loups et de louveteaux qui ne mérite aucune pitié, ils se souviennent du temps où, dans leurs infortunes, ils avaient recours à nous. Je compte particulièrement sur l'assistance d'un jeune homme honnête et intelligent, le fils de notre ancien intendant Mazerolle. Ton beau-père et ta belle-mère, ont formé le même dessein que moi. Pour plus de sûreté, nous ne partirons pas ensemble, mais nous nous rejoindrons au delà des frontières, et Dieu aidant, nous irons nous réunir à toi, mon cher Louis, et bientôt, j'espère, bientôt, c'est essentiel.

« Un autre commissaire peut revenir, qui aurait peut-être un plus long sabre,

une plus large écharpe rouge et plus de résolution que le premier. Nous n'éprouvons pas la moindre velléité d'être, par ses ordres, togés quelque part, aux frais de la République. Elle a si soif de justice, cette vertueuse République. Elle condamne à mort ceux qui émigrent ; et, s'ils n'émigrent pas ? elle les condamne encore plus vite à mort. Vaïlle que vaïlle, le plus sûr est de s'en aller. Si le mouton voit se lever sur sa tête le couteau du boucher, il essaye de se sauver. Nous faisons comme ce mouton.

« A propos, si tu tiens quelque peu à ton titre de baron, je dois te prévenir qu'il faut l'en priver. Depuis qu'on nous a octroyé la Déclaration des Droits de l'Homme, l'homme n'a plus le droit de porter la qualification qui lui a été transmise, d'âge en âge, par ses aïeux. Je ne sais qui disait un jour, avec une de ces vanités aristocratiques qu'on nous fait payer aujourd'hui chèrement : « Pour moi, la société commence au titre de baron. »

« A présent, on serait bien embarrassé de dire où la société commence, et encore plus où elle finira.

« Ton frère, que nous avons eu le malheur de perdre, il y a dix-huit ans, et qui avait un si grand désir d'entrer dans un couvent de bénédictins, ne pourrait, s'il vivait encore, suivre sa religieuse vocation. En vertu de cette même Déclaration